



# Adieu Navette 2 Voici les vélos !

Compte tenu de la très faible fréquentation de la navette Acacias 2—Cluse-Roseaie, celle-ci est définitivement supprimée dès le 14/12/2009.

Les collaborateurs ne sont pas oubliés pour autant. Le plan de mobilité des HUG vise à faciliter les déplacements des employés, tout en luttant contre les problèmes découlant du trafic motorisé et de la sédentarité. La promotion du vélo s'inscrit parfaitement dans ce cadre, tout comme celle de la marche et des transports publics.

## Deux mesures déployées pour les collaborateurs d'Acacias 2

### ■ Pédalparc

A la demande des HUG, la Ville de Genève a installé un pédalparc à la jonction de la rue Caroline et de la route des Acacias. Il est en place depuis cet été.



### ■ Mise à disposition de vélos

Comme annoncé, les HUG dotent les services d'une petite flotte à usage professionnel. Celle-ci comprend **5 vélos**, dont 1 pour le SI, 1 pour le SIMECO et 3 pour la DIG.

Un bilan sera dressé après 3 mois de mise en service. Il permettra de vérifier l'adéquation de cette répartition et si besoin, de revoir à la hausse ou à la baisse le nombre de cycles à disposition.

### ■ Emprunt d'un vélo

- s'adresser au bureau de son service: DIG local 6-07, SIM local 3-03, SIMECO local 0-08,
- s'inscrire sur le classeur d'emprunt,
- retirer le vélo indiqué et stationné dans le pédalparc: se munir de son cadenas, d'un casque en cas de besoin,
- limiter l'emprunt à la journée: de nuit, les cycles doivent être à nouveau stationnés au pédalparc

### ■ Restitution

- remettre le vélo au pédalparc,
- rendre les effets prêtés au même endroit qu'ils ont été empruntés,
- compléter le classeur d'emprunt

Pour les collaborateurs souhaitant utiliser les transports publics, nous vous rappelons que les lignes TPG 1 et 5 et que les Tram 15 et 17 desservent les 2 sites (*lien site mobilité « Comment venir à Cluse-Roseaie depuis les Acacias? »*)

### Pour en savoir plus

Nicole Rittener Guérini, tél. 022 305 42 36

<http://plan-mobilite.hug-ge.ch>

